



**REGLEMENT CONCOURS VIDEO**  
*Le Cinémat'ogriffes*

*21<sup>èmes</sup> RENCONTRES Ciné en Herbe*  
*Montluçon, le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2009*

Le principe est la confrontation entre des productions de lycéens (de la seconde à la terminale comprise) et collégiens, présentées par leurs réalisateurs, sous le regard critique des professionnels.

Les débats débouchent sur une remise de prix.

Chacun peut présenter les réalisations de son choix (réalisées entre 2008 et 2009), dans les catégories suivantes : fiction, documentaire, clip, reportage, animation, excepté les films à caractère commercial ou promotionnel.

La démarche de Ciné en Herbe se veut pédagogique et s'inscrit dans le cadre des programmes officiels qui stipulent que la confrontation des productions de l'élève à un public fait partie intégrante de sa démarche créatrice et globale.

**Conditions :**

- **LE FILM DOIT ETRE PRESENTE PAR LES REALISATEURS, QUI S'ENGAGENT A ETRE PRESENTS A LA COMPETITION ;**
- L'inscription ne sera ferme que si elle est accompagnée du **règlement de 30 €** (chèque à l'ordre de ciné-en-herbe) par lycée. (Il est toutefois conseillé aux lycées candidats de numérotter leurs films dans l'ordre de leur préférence pour le cas où Ciné en Herbe devrait sélectionner un certain nombre de films par lycée) ;
- Le transport, l'hébergement et les repas restent **à la charge du lycée candidat ;**
- Les auteurs des réalisations autorisent leur diffusion sur le site [www.cineenherbe.com](http://www.cineenherbe.com) sous réserve de droits libres, ainsi que leur reproduction sur DVD, dans le cas où elles seraient primées.

**Nous insistons sur le fait que chaque film devra avoir un décompte de 10 secondes et ne devra pas excéder 10mn.**

**Plusieurs catégories de prix seront décernées par Ciné en Herbe :**

- Catégorie atelier vidéo ou classe à PAC
- Catégorie option obligatoire
- Catégorie option facultative

**Jury :**

- Les réalisateurs présents aux Rencontres pour les prix : Conseil Général d'Allier, Conseil Régional d'Auvergne.
- Ville de Montluçon.

**LES PRIX SONT DECERNES AUX ETABLISSEMENTS ET NON AUX LYCEENS**

**L'inscription et la participation au « Cinémat'ogriffes » de Ciné en Herbe impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement.**

**Veillez renvoyer cet imprimé signé avec la fiche d'inscription**